



VOL SPÉCIAL, un film de Fernand Melgar

Après *La Forteresse*, qui décrivait les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Suisse, Fernand Melgar porte son regard vers la fin du parcours migratoire. Au centre de détention administrative de Frambois, des hommes sont emprisonnés dans l'attente d'un renvoi du territoire helvétique. Leur demande d'asile a échoué, ils sont sommés de repartir après, pour certains, avoir passé plusieurs années en Suisse, travaillé, payé des impôts, fondé une famille. Si leur incarcération peut durer jusqu'à 18 mois, l'annonce du renvoi intervient quant à elle sans crier gare, et sa mise à exécution est imminente. Dans ce huis clos carcéral, la tension monte au fil des jours. D'un côté des gardiens pétris de valeurs humanistes, de l'autre des hommes en bout de course, vaincus par la peur et le stress. Se nouent alors des rapports d'amitié et de haine, de respect et de révolte jusqu'à l'annonce de l'expulsion vécue comme un coup de poignard. Cette relation s'achève la plupart du temps dans la détresse et l'humiliation. Ceux qui refusent de partir seront menottés, ligotés et installés de force dans un avion. Dans cette situation extrême le désespoir a un nom : *vol spécial*.

Documentaire – 2011 – Suisse – 100' – 35mm – 1:1.85 – Version originale française

www.volspecial.ch
www.facebook.com/volspecial

SERGE, écrou n° 1'256

« On nous tue en silence. »





LE FILM

Chaque année en Suisse, des milliers d'hommes et de femmes sont emprisonnés sans procès ni condamnation. Pour la seule raison qu'ils résident illégalement sur le territoire, ils peuvent être privés de liberté pendant dix-huit mois dans l'attente de leur expulsion.

Après *La Forteresse* – Léopard d'Or au festival de Locarno – qui traitait des conditions d'accueil des requérants d'asile en Suisse, Fernand Melgar porte son regard vers l'autre bout de la chaîne, vers la fin du parcours migratoire. Le cinéaste s'est immergé pendant 9 mois dans le Centre de détention administrative de Frambois à Genève, l'un des 28 centres d'expulsion pour sans papiers en Suisse.

Pêle-mêle, on trouve à Frambois des requérants d'asile déboutés ou des clandestins. Certains sont établis en Suisse depuis des années, ont fondé une famille et travaillent. Ils cotisent aux assurances sociales et envoient leurs enfants à l'école. Jusqu'au jour où les services d'immigration cantonaux décident arbitrairement de les jeter en prison pour garantir leur départ. Le problème, c'est qu'aucun détenu n'est disposé à quitter la Suisse volontairement. Commence alors un long acharnement administratif pour les forcer à partir.

Dans ce huis clos carcéral, le face-à-face entre le personnel et les détenus prend au fil des mois une dimension d'une intensité parfois insoutenable. D'un côté une petite équipe soudée et motivée, pétrie de valeurs humanistes, de l'autre des hommes en bout de course, vaincus, épuisés par la peur et le stress. Se nouent alors des rapports d'amitié et de haine, de respect et de révolte, de gratitude et de rancœur. Jusqu'à l'annonce de l'expulsion, souvent vécue par les détenus comme une trahison, comme un ultime coup de poignard.

Cette relation « à la vie à la mort », comme le prouve hélas l'épisode le plus dramatique du film, s'achève la plupart du temps dans la détresse et l'humiliation. Broyés par la loi et son implacable engrenage administratif, ceux qui refusent de partir volontairement seront menottés, ligotés, casqués, pourvus de couches-culottes et installés de force dans un avion. Dans cette situation extrême le désespoir a un nom : *vol spécial*.

JETON, écrou n° 1'289

« Nous devons rester forts. »





FRAMBOIS

La loi fédérale sur les mesures de contrainte permet d'emprisonner pour une durée maximale de 18 mois un étranger en situation irrégulière, homme ou femme dès l'âge de 15 ans, dans l'attente de son renvoi de Suisse. Peu de citoyens connaissent cette disposition alors qu'ils l'ont plébiscitée à une forte majorité en 1994 et que tous les cantons, sans exception, l'ont acceptée.

Parmi les 28 pénitenciers cantonaux qui pratiquent, en plus du pénal, la détention administrative, Frambois est un cas à part. Issu d'un concordat entre les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, il est le premier établissement uniquement dévolu aux mesures de contrainte. Il est fort critiqué pour son coût élevé et son confort relatif, notamment du côté de Zürich qui applique à l'opposé la méthode dure. Force est pourtant de constater que Frambois détient le plus haut taux de réussite de renvoi, soit 86%, alors que Zürich atteint péniblement les 80%.

L'inauguration de Frambois a eu lieu en juin 2004 dans la banlieue de Genève. La conseillère d'Etat Micheline Spoerri n'avait pas caché les difficultés de l'entreprise : « L'objectif est de répondre de façon intelligente et humaine aux exigences d'une loi qui a la singularité de priver de liberté des personnes qui n'ont commis ni crime, ni délit, pour s'assurer la bonne exécution d'un renvoi. Non défini dans la loi fédérale, un régime particulier de détention administrative a dû être inventé. Le défi était de taille. »

À l'intérieur de cet univers carcéral, 22 cellules individuelles équipées d'un frigo et d'une télévision. Les détenus sont libres de sortir de leur cellule entre 8h et 21 heures. La salle commune au rez-de-chaussée est le lieu central de Frambois. Aménagée de tables, de chaises et d'une table de ping-pong, elle accueille les détenus qui y passent une grande partie de leur journée. Discussions, jeux, repas et mêmes visites des aumôniers y prennent place.



Ce « concept Frambois » a un prix : la construction a coûté CHF 4 mio, financés à 90% par la Confédération. Treize personnes y travaillent et une journée à Frambois coûte 280 CHF par détenu, soit près de CHF 100'000.- par année. D'une capacité de 25 places (paragraphe précédent : 22 cellules individuelles), Frambois a accueilli 272 personnes en 2009. « Mais la détention administrative reste la plus dure de toutes », affirme M. Claude, directeur de Frambois. « Lors d'une condamnation pénale, chaque jour est un pas vers la liberté. Ici, les détenus n'ont aucune perspective. »

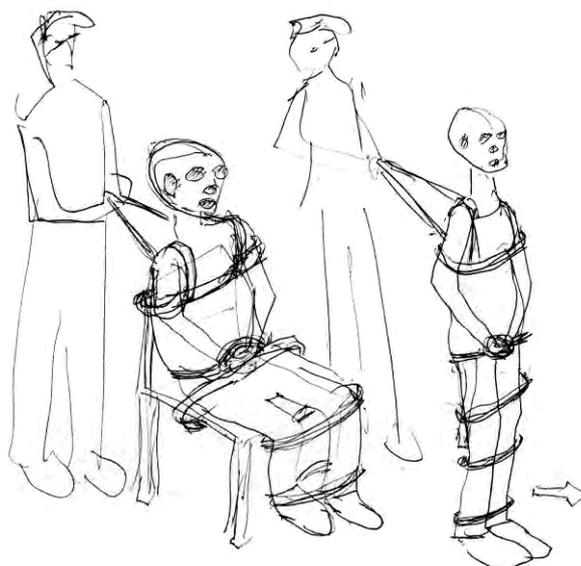
Frambois est encadré par une petite équipe soudée qui se réunit chaque matin pour un colloque. La direction communique les dates de renvoi ou d'arrivée, les agents racontent comment s'est passée la nuit. « Certains détenus nous inquiètent beaucoup. Quand on leur dit bonne nuit et qu'on ferme leur cellule, on se demande si on les reverra vivants le lendemain matin. On les a à l'œil, » s'inquiète Adulai, agent de détention. En effet, nombreux détenus souffrent de graves dépressions qui peuvent conduire à l'automutilation, la grève de la faim ou la tentative de suicide.

Au fil des mois, des liens se tissent entre personnel et détenus. « On ressent parfois l'injustice, mais on n'en parle pas avec les détenus. Notre travail est de les surveiller. Mais c'est dur quand on sait qu'un type qu'on aime bien va partir et qu'on n'a pas le droit de lui le dire. Le lendemain matin, il n'est plus là et on ne lui a même pas dit au revoir, » avoue Denis, un agent de détention. Au moment de l'expulsion, l'état de stress du détenu engendre parfois des mesures excessives. Des bavures policières ont été constatées et trois hommes en sont déjà morts en Suisse.

WANDIFA, écrou n° 1'126

*« Je n'ai rien fait. Ils m'ont arrêté, je n'avais pas de papiers.
Je suis enfermé ici depuis plus d'une année. »*





VOL SPÉCIAL

Les mesures de contrainte n'ont pas pour but de punir, mais de garantir un départ. L'exécution de ce renvoi est confiée à des policiers spécialement formés. En cas de départ volontaire, les policiers viennent chercher le détenu dans sa cellule et l'amènent jusqu'au pied de l'avion. S'il ne veut pas partir de son propre gré, un vol dit « accompagné » est organisé. En principe, le détenu est prévenu la veille. Le jour du départ, il est menotté et accompagné par deux policiers en civil sur un vol de ligne jusqu'à la destination finale. Il peut cependant refuser de monter à bord.

Le stade ultime est un vol spécial affrété par l'Office fédéral des migrations (ODM). Les seuls passagers qui montent à bord sont les expulsés, des policiers et des représentants de l'ODM. Afin d'éviter des résistances, les détenus sont avertis au dernier moment. Ils sont ensuite amenés à l'aéroport dans la halle d'entravement. Ligotés à leur chaise, munis d'un casque et de couches-culottes, les détenus sont escortés jusque dans l'avion. Un vol spécial peut durer jusqu'à 40 heures pendant lesquelles ils restent attachés à leur siège. Pour que ces vols soient rentables, il s'agit d'embarquer des personnes de nationalités différentes et d'effectuer des escales dans plusieurs pays.

Les conditions dans lesquelles ont lieu ces renvois sont au cœur de polémiques. La Suisse est le seul pays en Europe qui pratique un entravement aussi musclé. De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer cette pratique jugée inhumaine et qui met en danger la vie des expulsés. La fédération suisse des médecins s'oppose aux vols spéciaux pour des raisons éthiques et médicales. Elle appelle les médecins à refuser de participer aux renvois effectués sous la contrainte, car une surveillance médicale adéquate est jugée impossible. Les vols spéciaux ont déjà coûté la vie à 3 personnes.

Un vol spécial peut coûter de CHF 20'000.- pour une destination proche, jusqu'à CHF 200'000.- pour les longs vols vers l'Afrique par exemple. Pour les vols de ce type, le coût par expulsé se monte donc entre CHF 15'000.- et 23'000.-. Le coût annuel est estimé à environ 1.9 mio CHF. La compagnie aérienne nationale « Swiss » et la compagnie low cost « Hello » ont répondu favorablement à l'appel d'offre de la Confédération. Le directeur de « Hello » ne voit aucun problème à effectuer cette mission : « La facturation se fait comme pour n'importe quel vol. Que nous transportions une équipe de foot vers le Nigéria ou des requérants, c'est pareil ! »

Même si ces faits n'ont jamais été admis par l'ODM, des témoignages dénoncent les méthodes que l'ODM pratique pour exécuter un renvoi coûte que coûte. L'ODM est régulièrement accusé de renvoyer des personnes dans un pays qui n'est pas leur pays d'origine en soudoyant les autorités locales.

JEAN-MICHEL CLAUDE, directeur de Frambois

« C'est le jour du départ. On reste tout tranquille, tout va bien se passer. »



ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR

Pourquoi vous intéressez-vous une fois de plus à la question de l'asile ?

Fernand Melgar : Lors des débats qui ont suivi les projections de *La Forteresse*, j'ai été frappé à quel point le public ignore les conséquences dramatiques des incessants durcissements des lois sur l'asile et les étrangers sur la vie d'êtres humains innocents. Je crois que le citoyen suisse ne sait plus vraiment pourquoi il vote. Le populisme des campagnes de l'UDC l'aveugle et attise la xénophobie. Lors des projections du film dans les écoles, le terme « requérant d'asile » était, pour une majorité d'adolescents, synonyme de délinquant et l'asile qu'une forme d'abus de bien social. Dès lors, les enfermer pour les expulser leur paraît normal. Il m'est apparu urgent de faire un film pour montrer la réalité méconnue de la détention administrative et des expulsions forcées.

Vol Spécial parle aussi du sort réservé aux sans papiers...

FM : 150'000 sans papiers vivent en Suisse. La grande majorité d'entre eux travaillent, paient des impôts et cotisent aux assurances sociales. Ils s'occupent de nos personnes âgées, gardent nos enfants, nettoient nos appartements et nos hôpitaux. Sans eux, nombre d'hôtels et de chantiers pourraient fermer faute de bras bon marché. Les déboutés de l'asile et les sans papiers ont en commun de vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête : à tout moment, ils peuvent être arrêtés, mis en détention de longs mois voire des années et expulsés de Suisse sans aucune forme de procès. Ou, comble de l'absurde, libérés pour être à nouveau arrêtés quelque mois après. J'ai compris qu'il me fallait poursuivre le travail et la réflexion entamés à Vallorbe, insister et creuser le sillon pour boucler la boucle de *La Forteresse*. Pour tenter de mieux saisir ce mouvement de balancier entre espoir et désespoir qui caractérise tant de ces destins migrants.

Comment avez-vous découvert la prison de Frambois ?

FM: Je me suis lié d'amitié lors du tournage de *La Forteresse* avec Fahad, un jeune traducteur irakien menacé de mort venu se réfugier en Suisse. Il a été arrêté juste après la décision négative de sa demande d'asile afin d'être expulsé. En lui rendant visite à la prison de Frambois, j'y ai découvert la plus profonde détresse humaine qu'il m'a été donné de voir dans ce pays. Fahad m'a parlé de ses compagnons d'infortune : des hommes innocents anéantis par leur incarcération, des pères arrachés à leurs enfants, des clandestins usés par des années de dur labeur ou des jeunes hommes au bord du suicide, brisés dans leur quête d'une vie meilleure. Tous étaient traités comme des criminels alors que leur seule faute était de ne pas avoir d'autorisation de séjour en Suisse. Certains restaient enfermés de long mois alors qu'il n'y avait aucun accord de réadmission avec leur pays d'origine pour les renvoyer. Ils étaient à la merci de l'arbitraire d'un service cantonal d'immigration. Quelques mois plus tard, l'expulsion brutale de Fahad par vol spécial m'a choqué. Six policiers zurichois ont débarqués dans sa cellule au milieu de la nuit pour l'entraver et l'emmener. Maltraité et humilié, il en a gardé des séquelles physiques et psychologiques longtemps après.

Comment avez-vous obtenu l'autorisation de tourner dans un tel lieu ?

FM : Frambois est un centre de détention administrative concordataire des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel. J'ai contacté les conseillers d'Etats en charge de ce dossier. Après de longues discussions, j'ai gagné leur confiance. Tous reconnaissent que *La Forteresse* a ouvert un débat public salutaire et pensent nécessaire de poursuivre ce travail sur la question de l'asile et des migrations au-delà de tout discours populiste. J'ai obtenu de leur part et de celle de la direction de Frambois les autorisations nécessaires pour pouvoir filmer sans aucune restriction la vie à Frambois ainsi que le travail des corps de justice et de police des cantons concernés.

Comment avez-vous fait pour convaincre les détenus d'apparaître à visage découvert ?

FM : Avant le début du tournage, j'ai passé beaucoup de temps à Frambois avec les détenus que je rencontrais au fil de mes visites. Peu à peu, une confiance s'est installée et ils se sont livrés à moi. Révoltés et se sentant oubliés du monde extérieur, presque tous ont été d'accord de participer au film. Ils savaient très bien que ça n'allait pas changer leur situation personnelle, mais c'était un moyen pour eux de se faire entendre et de témoigner d'une situation qui leur semblait injuste.

Et le personnel de Frambois ?

FM : Le directeur de Frambois a été tout de suite partant et a encouragé son équipe à participer au projet. Il l'a même défendu auprès de ses supérieurs. Les gardiens de prison sont souvent mal perçus alors que, selon lui, ils accomplissent un travail social important dans une situation très difficile à gérer. Ce film était l'occasion de valoriser leur métier. Pour le personnel, mon approche objective de l'institution sur *La forteresse* les a motivés à apparaître dans le film.

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué pendant le tournage ?

FM : Nous avons des liens privilégiés avec presque tous les détenus. Nous avons passé plusieurs mois avec eux et connaissions bien leur histoire, leur famille et leurs peurs. Au moment où la police venait les chercher à Frambois pour les embarquer à bord d'un vol spécial, nous étions présents pour le tournage, mais nous ne pouvions jamais leur dire au revoir. La détresse de leur dernier regard me hante encore aujourd'hui.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'image de ligotage ou d'embarquement forcé dans votre film ?

FM : La détention dépend des cantons mais l'organisation du vol spécial est du ressort de l'Office fédéral des migrations (ODM). Je leur ai donc demandé l'autorisation de pouvoir tourner dans le hall d'entravement de l'aéroport où sont ligotés les détenus avant d'être embarqués dans l'avion. Dans un premier temps, je n'ai reçu aucune réponse de l'ODM. Après avoir insisté à de nombreuses reprises, son service de presse m'a dit qu'il existait une ordonnance fédérale qui interdisait de filmer une personne dans une situation humiliante ou dégradante. Devant l'absurdité d'une telle réponse, d'autant plus que les expulsés m'avaient donné leur autorisation pour les filmer, j'ai demandé que l'on m'envoie la copie de cette ordonnance. Je l'attends toujours.

Pourtant l'ODM vous avait donné l'autorisation pour tourner La Forteresse..

FM : C'est vrai. Mais à mon grand étonnement, l'ancienne responsable de communication de l'ODM, aujourd'hui bras droit de Mme la Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf, m'a fait savoir que son plus grand regret était de m'avoir donné l'autorisation de tournage de *La Forteresse*.

Savez-vous ce que ces détenus sont devenus après leur expulsion ?

FM : Après chaque départ par vol spécial, nous les appelions pour savoir comment s'était passé le voyage. À chaque fois, les témoignages étaient accablants. Non seulement ils se sentaient jetés par la Suisse comme des sacs poubelles mais ils en gardaient aussi des séquelles physiques et psychologiques liées à l'entravement. Certains se sont fait arrêter ou dépouiller à leur arrivée par les policiers de leur pays, parfois au nez des représentants des autorités suisses. Nous avons donc décidé de continuer à les suivre dans leur pays d'origine et filmer leur vie après l'expulsion. Ces portraits feront l'objet d'un webdocumentaire coproduit par la RTS et ARTE au début 2012.

FRAMBOIS, février 2010



QUE SONT-ILS DEVENUS ?



Geordry

Fils d'un opposant politique assassiné, Geordry doit fuir le Cameroun et dépose une demande d'asile en Suisse. Ses motifs de persécution sont jugés peu vraisemblables alors que sa mère et ses frères ont aussi été assassinés. Suite à une décision négative, il est amené à Frambois. Expulsé par vol spécial à Yaoundé, il est incarcéré peu après son arrivée à la prison centrale de Kondengui et torturé. Pour des raisons non éclaircies, des éléments compromettants de sa demande d'asile en suisse ont été remis aux autorités camerounaises. Il est aujourd'hui accusé d'avoir demandé l'asile en Suisse et d'avoir souillé l'image de son pays.



Ragip

Ancien saisonnier, Ragip a travaillé 20 ans en Suisse où il a payé des impôts et cotisé aux assurances sociales. Expulsé par vol spécial au Kosovo, il est rongé d'inquiétude pour ses 3 enfants et sa femme qui vivent cachés en Suisse. À la demande du service d'immigration genevois qui souhaitait expulser le reste de la famille, le Département de l'instruction publique n'a pas hésité à transmettre l'adresse de ses enfants inscrits à l'école publique.



Jeton

Rom du Kosovo réfugié en Allemagne, Jeton est arrêté et emprisonné pour séjour illégal en Suisse pendant sa procédure de mariage. Suite au décès du requérant nigérian, les vols spéciaux sont temporairement suspendus et Jeton est libéré de Frambois. Il rejoint sa fiancée et peut se marier *in extremis* en décembre 2010. Il bénéficie alors d'un regroupement familial et donc d'une admission provisoire en Suisse. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Suisse interdit les mariages sur son territoire aux sans papiers, même avec un conjoint suisse.



Serge

Requérant débouté, Serge a été renvoyé par vol spécial à Kinshasa en RDC et dépouillé par la police locale de tous ses bagages et de son argent à son arrivée. Traumatisé par le vol, sans le sou, sans famille et sans attache sur place, il vit dans la plus grande des misères. Depuis une année, il se rend régulièrement à l'ambassade suisse pour essayer de récupérer l'argent qu'il a cotisé aux assurances sociales lorsqu'il travaillait à Genève. Il est sans nouvelles de sa fille restée en Suisse.



Julius

Lors du vol spécial, Julius a dit à maintes reprises aux policiers zurichois en charge de son entravement qu'il avait un problème au genou. Suite au décès du Nigérian qui est mort à ses côtés à l'aéroport, Julius est libéré. Il a gardé de graves séquelles physiques liées à son entravement. Pour avoir été ligoté trop fort, son tendon a lâché. Fin 2010, il a subi une première opération au genou mais risque de rester partiellement handicapé.



Alain

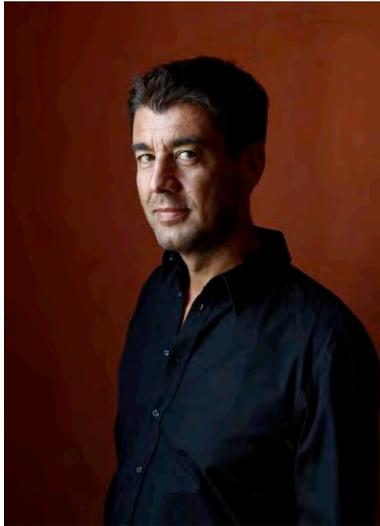
Alain, syndicaliste menacé, fuit la RDC et demande l'asile à son arrivée à Genève. Il ne verra jamais la Suisse autrement qu'au travers des barreaux d'une cellule. Après être resté enfermé 2 mois à l'aéroport pendant sa procédure d'asile, il est amené à Frambois après une réponse négative. Expulsé 8 mois plus tard, il s'est réfugié en Angola. Selon lui, les policiers suisses ont transmis aux autorités congolaises son dossier d'asile contenant des informations compromettantes pour lui et ses proches.

ALAIN, écrou n° 1'253

« Je suis un syndicaliste recherché par la police de mon pays. Mais c'est ici que j'ai connu la prison. Et c'est la Suisse qui va me remettre ligoté à mes bourreaux. »



FERNAND MELGAR – biofilmographie



Né en 1961 dans une famille d'anarchistes espagnols exilés à Tanger au Maroc. Il accompagne clandestinement ses parents qui émigrent en Suisse en 1963 comme saisonniers. Il interrompt ses études au début des années 80 pour fonder le haut lieu de la culture underground de Suisse romande, *Le Cabaret Orwell* puis la scène rock internationalement réputée, *La Dolce Vita*. Après y avoir programmé de la vidéo de création, il devient, en autodidacte, réalisateur et producteur indépendant. À partir de 1983, il bricole des films expérimentaux et des reportages iconoclastes pour la télévision. En 1985, il rejoint l'association Climage qu'il n'a plus quittée depuis et y réalise une dizaine de documentaires, aujourd'hui films de référence sur les questions d'immigration et d'identité. En 2008, son dernier documentaire *La Forteresse* obtient le Léopard d'or au Festival International du Film de Locarno ainsi que de nombreuses distinctions internationales.

LA FORTERESSE 2008, doc 90' sur l'accueil des requérants d'asile en Suisse.

Léopard d'Or – Cinéastes du Présents Festival de Locarno, Grand Prix – Cinéma Vérité Téhéran, Prix du public – Festival dei Popoli Florence, Grand Prix – RIDM Montréal, Nomination meilleur documentaire – Prix du Cinéma suisse, Mention spéciale du Jury – BAFICI, Prix d'excellence – Yamagata, etc.

EXIT – Le droit de mourir 2005, doc 85' sur l'assistance au suicide en Suisse.

Prix du Cinéma Suisse 2006, Golden Link UER du meilleur documentaire européen, mention spéciale du Jury au Festival International du Film Francophone de Namur, mention d'honneur au Full Frame Festival, etc.

PREMIER JOUR 2000-2003, 10x 10', doc sur une journée-clé d'un individu.

Avant-première à Visions du Réel, Nyon. Primé à Cinéma Tout Ecran, Genève et au Kurzfilmtage, Winterthur. Nomination au Prix du Cinéma Suisse.

REMUE-MENAGE 2002, doc 60' sur un père de famille qui a choisi de s'habiller en femme.

Primé à Traces de vies 2003, Clermont Ferrand. Compétition internationale à Visions du Réel 2003, Nyon – Leipzig Film Festival 2003 – Chicago Film Festival 2003 – RIDM Montréal 2003

CLASSE D'ACCUEIL 1998, doc 56' sur l'intégration de jeunes étrangers en Suisse.

Primé à Genève aux Rencontres Médias Nord-Sud

ALBUM DE FAMILLE 1993, doc 56' sur l'histoire de la famille de Fernand Melgar.

Primé à Genève aux Rencontres Médias Nord-Sud

FICHE ARTISTIQUE

Réalisation et production	Fernand Melgar
Assistante réalisatrice	Elise Shubs
Image	Denis Jutzeler
Son	Christophe Giovannoni
Montage	Karine Sudan
Collaboration au montage	Claude Muret
Graphisme	Janka Rahm
Étalonnage	Patrick Lindenmaier
Montage et mixage son	Gabriel Hafner, François Musy
Musique	Wandifa Njie
Production exécutive	CLIMAGE / Stéphane Goël, Elise Shubs
Coproduction	RTS / Unité des films documentaires : Irène Challand, Gaspard Lamunière SRG SSR / Alberto Chollet, Urs Fitze ARTE G.E.I.E / Unité documentaire : Annie Bataillard, Christian Cools
Soutien financier	Office fédéral de la culture (DFI) Suisse Fonds REGIO Films, avec la Loterie Romande Fondation vaudoise pour le Cinéma Fondation culturelle Suissimage, Succès passage antenne Succès cinéma

© 2011 CLIMAGE - RTS - SSR SRG - ARTE

PRODUCTION & DROITS MONDIAUX

Association Climage - Maupas 8 CH-1004 Lausanne

T +41 (0)21 648 35 61 F +41 (0)21 646 27 87

climage@climage.ch www.climage.ch

DISTRIBUTION SUISSE

Look Now! - Gasometerstrasse 9 CH-8005 Zürich

T +41 (0)44 440 25 44 - F +41 (0)44 440 26 52

info@looknow.ch www.looknow.ch

ATTACHÉE DE PRESSE

Luana Di Trapani

M +41 (0)79 278 58 56

luanadt@gmail.com

À LOCARNO

Fernand Melgar – fernand@climage.ch – M +41 (0)79 416 75 08

Elise Shubs – elise@climage.ch – M +41 (0)78 835 73 25

Bea Cuttat – info@looknow.ch – M +41 (0)79 300 13 69

Tizian Buchi – office@looknow.ch – M +41 (0)79 795 35 52

Luana Di Trapani – luanadt@gmail.com – M +41 (0)79 278 58 56